



UCIJ2023

UNES CONTRE
L'IMMIGRATION
JETABLE

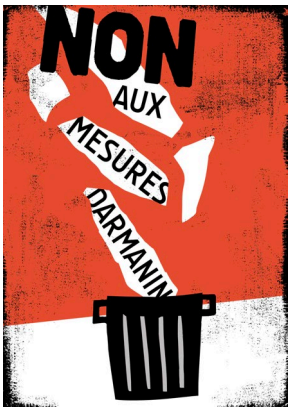
APPEL POUR UNE POLITIQUE
MIGRATOIRE
D'ACCUEIL

MOBILISATION NATIONALE
PARIS LE 3 DÉCEMBRE
DÉPART DE MONTPARNASSE, À 14H

NON À L'IMMIGRATION JETABLE !

Le collectif *Uni.e.s Contre l'Immigration Jetable* (UCIJ 2023) s'oppose à la politique discriminatoire du gouvernement, fondée prioritairement sur le soupçon et la répression en matière de migration et d'asile. Il revendique une **politique migratoire d'accueil digne et le respect des droits de toutes et tous.**

40 ANS APRÈS NOUS MARCHONS TOUJOURS
POUR L'ÉGALITÉ, POUR LA JUSTICE
CONTRE LE RACISME, CONTRE LA LOI DARMANIN



Appel «Uni.es contre l'immigration jetable. Pour une politique migratoire d'accueil»

Nous refusons le nouveau projet de loi asile et immigration

NON À LA LOI DARMANIN !

Après son passage au Sénat, le projet de loi tel qu'adopté s'inspire des pires idées d'extrême-droite sur les personnes étrangères. Au vu de la teneur des débats, la haine de l'autre, le racisme et la xénophobie ont désormais toute leur place dans les enceintes du Parlement. Ce 3 décembre, l'UCIJ 2023, pour une politique migratoire d'accueil manifesterà avec la Marche pour l'égalité pour obtenir son retrait.

Il y a 40 ans, des marcheurs issus des quartiers populaires de grandes villes françaises arrivaient à Paris pour dénoncer le racisme et défendre l'égalité des droits. 40 ans après, ce combat est toujours d'actualité, d'autant plus que le gouvernement s'apprête à faire passer ce projet de loi à l'Assemblée Nationale dès la fin novembre. Le projet initial était déjà synonyme de précarité aggravée des étranger-es y compris celles et ceux ayant des papiers. La version du texte votée par le Sénat a durci considérablement le projet initial. Elle réussit à pousser l'attaque contre les droits fondamentaux des personnes étrangères à un niveau d'inhumanité jamais atteint auparavant, au mépris des textes internationaux, des traités européens et même de la Constitution et de son préambule, dans un élan de surenchère xénophobe.

Si le texte était voté en l'état, ce serait sous prétexte de motivations aussi floues et flottantes que le «non respect des principes républicains» ou de «menace pesant sur l'ordre public» :

- la fin du renouvellement automatique de certains titres de séjour,
- la possibilité de supprimer le titre de séjour, voire d'expulser toute personne étrangère sur simple décision administrative, à la discrétion des préfets.

Les droits des étranger-es en général seraient **fortement restreints** et aucune solution acceptable ne serait apportée à la situation des milliers de personnes sans-papiers, en particulier grâce à leur régularisation mais les dispositifs disponibles pour les précariser, les réprimer et les expulser seraient **renforcés**.

NOUS APPELONS À LA MOBILISATION LA PLUS LARGE POSSIBLE
SUR TOUT LE TERRITOIRE LE 3 DÉCEMBRE 2023 CONTRE LA LOI DARMANIN
PARTOUT INTERPELLONS LES PARLEMENTAIRES
À PARIS DÉPART DE MONTPARNASSE, À 14H



UCIJ 2023

UNES CONTRE
L'IMMIGRATION
JETABLE

APPEL POUR UNE POLITIQUE
MIGRATOIRE
D'ACCUEIL

MOBILISATION NATIONALE

LE 3 DÉCEMBRE 2023

40 ANS APRÈS NOUS MARCHONS TOUJOURS POUR L'ÉGALITÉ, POUR LA JUSTICE CONTRE LE RACISME, CONTRE LA LOI DARMANIN

- > L'Aide Médicale d'État pour les sans papiers serait transformée en aide médicale d'urgence et donc supprimée pour l'immense majorité des soins
 - > Le délit de séjour irrégulier (aboli en 2012) serait rétabli et passible de 3750€ d'amende.
 - > Des quotas migratoires devraient être votés par le Parlement tous les 3 ans pour fixer le nombre d'étranger-es admis-es à s'installer en France (hors demandeurs d'asile) : c'est une façon d'exclure de toute possibilité de régularisation des milliers de personnes qui pourraient l'être.
 - > La durée du séjour ouvrant droit au regroupement familial passerait de 18 à 24 mois.
 - > L'accès aux cartes de séjour et de résident pour les conjoint-es de Français-e et les parents d'enfants français serait restreint.
 - > Les étudiant-es qui effectueraient leur premier séjour en France seraient contraint-es d'avoir une somme d'argent fléchée comme « caution de retour ».
 - > Le droit aux allocations familiales et à l'aide personnalisée au logement (APL) serait conditionné à 5 ans de séjour régulier.
 - > L'accès à la nationalité française pour les conjoint-es de Français-e serait conditionné à un niveau de français plus élevé qu'auparavant.
 - > L'acquisition automatique de la nationalité à leur majorité pour les enfants nés en France de parents étrangers serait supprimée.
 - > Le délai de résidence pour demander la naturalisation passerait de 5 à 10 ans de séjour régulier.
- Et bien d'autres mesures toutes plus inhumaines et restrictives des droits les unes que les autres.



CONCERNANT LA RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS PAR LE TRAVAIL

-> L'article 3 qui prévoyait un titre de séjour de plein droit dans les métiers en tension a été supprimé. Sa logique était de rendre le salarié captif de son employeur pour longtemps. Quant à la prétention du projet d'enlever des mains des patrons la régularisation, le texte sorti du Sénat obligera les préfetures à vérifier la réalité du travail auprès des employeurs. Et aucun d'entre eux n'aura intérêt à avouer à l'État qu'il utilise de la main-d'œuvre sans-papiers.

Et soulignons que tous les pseudo-droits existants ou concédés se heurteront, de toute manière, à la quasi-impossibilité d'obtenir un rendez-vous pour le dépôt de la demande. L'article 3 est remplacé par le nouvel article 4 bis et c'est un véritable recul y compris par rapport au droit actuel.

Enfin, un fichier des mineur-es étranger-es isolé-es délinquant-es serait créé, les jeunes majeur-es recevant une obligation de quitter le territoire Français (OQTF) se verraient systématiquement privé-es de la possibilité de bénéficier d'un contrat jeune majeur-e et les OQTF, accompagnées dans un nombre grandissant de cas d'interdiction de revenir sur le territoire (IRTF), seraient rendues encore plus faciles et même systématiquement notament pour les personnes déboutées du droit d'asile sans même vérifier qu'elles sont expulsables ce qui aggravera le nombre de personnes dites ni-ni, c'est à dire ni régularisables et inexpulsables privées de tous leurs droits.

-> **LE 11 DÉCEMBRE** : RASSEMBLEMENT DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PLACE EDOUARD HERRIOT) À L'OUVERTURE DES DÉBATS SUR LA LOI.

Plus que jamais, nous disons que d'autres politiques sont possibles basées sur l'accueil, le respect et l'égalité des droits. C'est possible quand les responsables politiques le décident comme on l'a vu avec les réfugié-es ukrainien-nes.

L'UCIJ APPELLE À SE MOBILISATION SUR TOUT LE TERRITOIRE

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2023 À PARIS DÉPART DE MONTPARNASSE, À 14H

Appel signé par plus de 400 collectifs, associations, syndicats, réseaux... POUR SIGNER <https://framaforms.org/ucij-2023-1674117406>
Tous les signataires et rendez-vous sont mis à jour sur le blog <https://blogs.mediapart.fr/uni-es-contre-limmigration-jetable>